

# REGLEMENT DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL LOTOIS

Le Challenge départemental est exclusivement réservé aux licenciés du comité du Lot.

## Inscriptions et dotations

Les inscriptions au Challenge départemental sont laissées au libre choix des clubs selon un barème établi au prorata des licenciés.

Autre dotation pour le Challenge Départemental, tous les championnats qui ne sont pas qualificatifs, à savoir le **Triplette mixte, le Doublette vétérans et l'Individuel vétérans**.

Pour ces 3 championnats, la moitié de la recette sera utilisée pour la dotation de ce Challenge Départemental.

- Tous les concours organisés par les clubs inscrits au Challenge Départemental seront pris en compte pour le classement
- Seuls les joueurs des clubs participant seront classés.

## Classements

Le classement sera établi pour les **premiers et 2eme concours** joués entre le 26 novembre et le 31 octobre de la saison suivante.

Dans le Challenge Départemental, 3 classements distinctifs seront pris en compte.

- **Féminin** : Les féminines de toutes les catégories y compris vétérans pourront prendre des points dans les concours féminins, seniors, mixtes, 55 ans et plus et vétérans pour celles qui le sont.
- **Masculin** : Les hommes de toutes les catégories (sauf vétérans) prendront des points dans les concours seniors, mixtes et 55 ans et plus pour ceux qui ont l'âge.
- **Vétérans masculin**: Les vétérans masculin prendront des points dans les concours vétérans, 55 ans et plus, mixtes et dans les concours seniors.

## Critères d'attribution des points :

Les points attribués pour un concours seront liés au nombre d'équipes participantes.

- Les joueurs (ses) élites empocheront les points attribués dans le tableau réglementaire
- Les joueurs (ses) honneurs doubleront les points
- Les joueurs (ses) promotions tripleront les points
- Pour les concours en 4 parties : le 1<sup>er</sup> sera considéré vainqueur, le 2eme finaliste, les 3eme et 4eme, 1/2 finalistes, les 5eme, 6eme, 7eme, 8eme, 1/4 finalistes. Etc etc...
- Pour les concours à la mêlée changeante, le nombre de joueurs sera pris en compte, le 1<sup>er</sup> sera considéré vainqueur, le 2eme finaliste, les 3eme et 4eme, 1/2 finalistes, les 5eme, 6eme, 7eme, 8eme, 1/4 finalistes. Etc etc...
- Catégorie féminine :

Les féminines ont le même quota d'attribution de points pour leur concours spécifique et pour les concours mixtes. Toutefois, les féminines jouant dans un concours senior verront leur quota de points doublés.

**Si les parties ne sont pas jouées, les résultats notés sur la feuille de compte rendu de l'arbitre feront foi.**

## Dotations

Les 5 premiers des 3 catégories seront récompensés par des chèques cadeaux lors du Congrès Départemental.

La présence des joueur(ses) est obligatoire pour la remise des récompenses lors du Congrès Départemental.

Dans le cas contraire, le joueur(se) en perd le bénéfice et la récompense est remise en jeu la saison suivante.